

Assemblée nationale

Simplification des formalités liées aux opérations transfrontalières

Les députés ont adopté le vendredi 14 août 2026, à l'unanimité et en première lecture, le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, adoptée le 5 octobre 1961 à La Haye, aux Pays-Bas.



PAGE 3

DÉMOGRAPHIE



Transformer les défis en opportunité

La croissance démographique constitue une source de richesse à la seule condition que des mesures soient prises dans le sens de son accompagnement. Et tel est l'engagement des plus hautes autorités du Togo ...

PAGES 6&7

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Adam's Service relance son activité

Depuis plusieurs mois, dans le but de relancer leurs activités, de nombreuses entreprises ont pu bénéficier du Crédit de Relance, un produit mis en route ...

PAGE 2



Forces armées togolaises

Ces huit décrets qui façonnent la nouvelle défense nationale

Le président du Conseil, Faure Gnassingbé, a procédé à un vaste remaniement au sommet des Forces armées togolaises (FAT) et de plusieurs agences stratégiques de l'État.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Togo : le dépôt numérique des plans parcellaires à l'OTR reporté

La transmission numérique des dossiers de plans parcellaires à l'Office togolais des recettes (OTR), prévue le 17 août 2026, est reportée. L'Ordre des géomètres du Togo (OGT) a annoncé ce report dans un communiqué adressé à ses membres.

En conséquence, le dépôt physique des dossiers reste autorisé jusqu'au 31 décembre 2026. Ce délai doit permettre à l'OGT d'achever sa plateforme numérique et de l'interconnecter avec celle de l'OTR avant la généralisation du nouveau dispositif.

La décision a été annoncée le 17 août, à la suite d'un échange entre le président de l'OGT, Atcholadi Nikada, et le directeur du Cadastre et de la Conservation foncière. Le lancement du dépôt en ligne « ne peut pas commencer aujourd'hui », précise le communiqué.

Parallèlement, l'OTR prévoit une formation des membres de l'OGT du 31 août au 2 septembre. Cette session doit faciliter leur prise en main du système numérique.

Le report ne remet pas en cause la dématérialisation. Il marque une phase transitoire destinée à finaliser les outils et à préparer les professionnels.

#MaCarte
MaLiberté

JUSQU'AU 31 JUILLET 2026

-50%
SUR LES
FRAIS

DEMANDEZ
VOTRE CARTE
OPEN OU
CHALLENGE
VIA L'APPLICATION
MYCORIS BANK
OU EN AGENCE
INFO : 8283

La Banque

CORIS BANK

	SOMMAIRE	Onu Koffi Akakpo prend officiellement ses fonctions comme ambassadeur du Togo  P 4	Togo Le déficit commercial s'établit à 291,8 milliards FCFA au 4^e trimestre 2025  P 5	Europe / Chaleur étouffante L'Afrique observe attentivement les résultats de la politique de l'Autriche  P 10
---	------------------------	---	--	--

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

L'entreprise ADAM'S SERVICE relance son activité grâce à un crédit d'une valeur de 8 250 000 CFA

Depuis plusieurs mois, dans le but de relancer leurs activités, de nombreuses entreprises ont pu bénéficier du Crédit de Relance, un produit mis en route par le FNFI avec la collaboration de Orabank Togo. Au nombre des entreprises bénéficiaires, ADAM'S SERVICE, une entreprise sise dans le quartier Nukafou à Lomé et spécialisée dans la communication et l'événementiel. Dans le présent numéro de votre magazine « Echos des bénéficiaires des produits FNFI », nous décidons de partager avec vous les témoignages de monsieur Garba Djomila Kodjo, promoteur de ladite entreprise.

Depuis plusieurs années, Garba Djomila Kodjo est le promoteur de l'entreprise ADAM'S SERVICE, une entreprise spécialisée dans la communication et l'événementiel. Depuis toutes ses années, notre jeune promoteur s'est donné les moyens de bâtir son avenir, en rendant des services à sa clientèle de plus en plus nombreuse.

Mais courant fin 2020, l'entreprise de notre jeune promoteur comme c'est le cas pour la majorité des entreprises, connaîtra de nombreuses difficultés suite aux nombreuses restrictions imposées dans le cadre de la lutte contre le Covid 19. Difficile

de trouver de nouveaux clients, difficile promotion des activités, conséquence, baisse du chiffre d'affaire. « Depuis l'avènement du Covid 19, mon entreprise a

d'affaires a totalement baissé. Etant conscient de la gravité de la situation, je me suis dirigé vers le FNFI pour voir dans quelles conditions je

du Crédit de Relance qui était justement destiné à nos entreprises impactées par les conséquences du Covid de pouvoir se remettre en selle. Sans

Compte tenu des restrictions liées à la pandémie du Covid-19, notre jeune entrepreneur a soumis son dossier via le site internet du FNFI. Ses dossiers ont été validés et a par la même occasion il a reçu un financement d'une valeur de 8 250 000 FCFA. Le déblocage de cette somme a permis à Kodjo de booster ses activités.

« j'ai été contacté par le FNFI et Orabank pour la signature de la convention de financement et heureusement j'ai reçu un crédit d'une valeur de 8 250 000 FCFA. Une partie de cette somme a servi à l'acquisition des machines, de matériels et autres...l'autre partie me sert actuellement de fonds de roulement. Je pense mettre en place quelques stratégies pouvant me permettre de rentabiliser mes affaires afin d'honorer mes engagements vis-à-vis du remboursement.

Je ne peux dire que merci au FNFI et surtout au gouvernement qui a pensé à nous en mettant en place cette initiative qui nous permet de relancer nos activités impactées par le Covid-19 ».



Garba Djomila Kodjo

été confrontée à d'énormes pertes causées par cette pandémie, notamment la suspension des activités ; conséquence, notre chiffre

pouvais bénéficier d'un accompagnement adéquat pour dynamiser mes activités. C'est ainsi que j'ai été informé de l'existence

perde de temps, j'ai rapidement constitué mon dossier et j'ai soumis au FNFI », nous confie le jeune promoteur.

Ceci est un programme du ministère chargé du développement à la base et de l'économie sociale et solidaire





fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : TogoMatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	---	--	--

Assemblée nationale

Simplification de certaines formalités liées aux opérations transfrontalières

Les députés ont adopté le vendredi 14 août 2026, à l'unanimité et en première lecture, le projet de loi autorisant l'adhésion du Togo à la Convention supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers, adoptée le 5 octobre 1961 à La Haye, aux Pays-Bas.

Cette adhésion vise à simplifier les formalités liées à la circulation des documents publics entre les États parties. La séance a été présidée par le professeur Komi Selom Klassou, président de l'Assemblée nationale, en présence de maître Pacôme Yawovi Adjourouvi, garde des sceaux, ministre de la Justice et des Droits humains.

La Convention, communément appelée « Convention Apostille », instaure un mécanisme simplifié d'authentification des actes publics destinés à être produits à l'étranger. L'Apostille se substitue ainsi, dans les relations entre les États parties, aux procédures traditionnelles de légalisation diplomatique ou consulaire, souvent longues et coûteuses. Pour les citoyens, cette réforme devrait faciliter l'utilisation à l'étranger de plusieurs catégories de documents publics, notamment les actes d'état civil, les diplômes,

les décisions judiciaires et certains documents administratifs. Elle pourrait ainsi réduire les délais et les coûts liés aux démarches effectuées dans le cadre des études, de l'emploi, de l'établissement à l'étranger ou encore des procédures familiales et judiciaires.

Le dispositif présente également un intérêt économique. En simplifiant certaines formalités liées aux opérations transfrontalières, il devrait faciliter les démarches des entreprises togolaises à l'étranger ainsi que celles des investisseurs et opérateurs économiques étrangers au Togo. Il devrait également contribuer à renforcer la sécurité juridique des échanges commerciaux et à améliorer l'environnement des affaires.

Cette adhésion à la Convention répond à une préoccupation concrète des citoyens selon l'honorable Aklesso Atcholi, président du groupe parlementaire Union pour la République (Unir).

« En adhérant à cette convention, le Togo affirme sa volonté de bâtir une administration plus proche des citoyens, plus performante et plus conforme aux standards internationaux. La mise en place du système de

l'Apostille permettra notamment de réduire les délais, de limiter les déplacements et de diminuer les coûts supportés par les usagers. C'est donc une réforme qui répond à une préoccupation concrète de notre population », a-t-il déclaré.

délivrance d'un certificat unique et standardisé appelé l'Apostille », a-t-il expliqué. Selon le garde des sceaux, cette réforme bénéficiera directement aux citoyens, aux entreprises, aux investisseurs et aux professionnels du droit. Pour finir, le président de l'Assemblée nationale, le

emplois et de la richesse », a-t-il souligné. Il a appelé à faire en sorte que l'Apostille simplifie réellement la vie de ses concitoyens, notamment ceux de la diaspora.

À travers cette adhésion, le Togo entend ainsi renforcer la modernisation de son administration, faciliter la



Professeur Komi Selom Klassou (Crédit photo : Assemblée nationale)

Pour sa part, le ministre de la Justice et des Droits humains, Pacôme Adjourouvi, a souligné que la réforme permettra de faciliter la circulation des documents tout en renforçant leur sécurité juridique. « L'adhésion du Togo à la Convention Apostille permettra de substituer à cette chaîne de formalités une procédure simplifiée reposant sur la

professeur Selom Komi Klassou, a insisté sur la portée concrète de cette réforme pour les citoyens. « Derrière un acte d'état civil, il y a parfois une famille qui souhaite faire reconnaître ses droits. Derrière un diplôme, il y a un jeune qui poursuit ses études. Derrière un document commercial, une entreprise qui veut investir, produire et créer des

mobilité des personnes et les échanges économiques, tout en consolidant la sécurité juridique des documents publics. La mise en œuvre effective du mécanisme de l'Apostille constituera désormais un enjeu essentiel pour traduire cette réforme en bénéfices concrets pour les usagers et opérateurs économiques.

Edem Dadzie

Forces armées togolaises

Ces huit décrets qui façonnent la nouvelle défense nationale

Le président du Conseil, chef suprême des armées, Faure Gnassingbé, a pris une plusieurs décrets restructurant les instances dirigeantes des Forces armées togolaises (FAT) et plusieurs agences stratégiques de l'État.

À travers une série de huit décrets publiés dans la soirée du lundi 17 août 2026, Faure Gnassingbé procède à une reconfiguration stratégique de la chaîne de commandement militaire du pays. Du renseignement à l'aviation civile, ces nouvelles nominations visent à revitaliser les ambitions sécuritaires du pays. Ceci, dans un contexte sécuritaire fragile dans le sahel dont les tentacules touchent le nord du Togo. Le cœur battant de ces nominations est la figure de commandement des FAT. Le

colonel Tchakpelé Aklesso prend ainsi la tête de la grande muette. Promu au grade de général de brigade par le décret n° 2026-159, il est aussitôt nommé chef d'état-major général des Forces armées togolaises (CEMAG) par le décret n° 2026-169. À ce poste, le désormais ex-patron de l'Agence nationale de renseignements (ANR) supervisera la stratégie de défense nationale, la coordination interarmées et la modernisation des équipements. Ce poste était précédemment occupé par le général de brigade Dimini Allahare, en fonction depuis 2024.

Au rang des autres nominations, l'armée de terre passe sous le commandement du colonel Kombaté Latiembe (décret n° 2026-162), et l'armée de l'air,

sous celui du colonel Idrissou Abdu Ahabou (décret n° 2026-163). Quant au colonel Kilimou Mazama Esso, il est



Faure Gnassingbé et les hauts gradés de l'armée togolaise (Image d'archives trouvée sur internet)

nommé chef d'état-major particulier du président du Conseil par décret n° 2026-164.

Le service des renseignements change également de direction. Le colonel Akakpo Ayewalani prend la tête de l'Agence nationale de renseignement (ANR) en qualité de directeur

général (décret n° 2026-165), épaulé par Samarou Essowoè, nommé directeur général adjoint (décret n°

2026-166). Pilote chevronné, le général de brigade aérienne Mama Essomna est nommé directeur général de l'Agence nationale de l'aviation civile (Anac), par le décret n° 2026-161. Il sera chargé de la sécurité et de la régulation du transport aérien, un secteur en pleine croissance au Togo.

Le secteur de la formation des militaires n'est pas du reste. Le colonel Allahare Rembena Komlan succède au colonel Agba Napo Djourr à la tête de l'École de formation des officiers des Forces armées togolaises (Efofat). La cérémonie solennelle de passation de commandement a été présidée par le général de Brigade Allahare Dimini, désormais ex-chef d'état-major général des Forces armées togolaises (CEMG/FAT), en présence de plusieurs autorités militaires, administratives, religieuses et traditionnelles, ainsi que de nombreux officiers.

Ces nominations abrogent les dispositions antérieures et prendront effet à leur publication au Journal officiel de la République togolaise.

La rédaction

Onu

Koffi Akakpo prend officiellement ses fonctions comme ambassadeur du Togo

Le Togo renforce sa présence diplomatique au sein des Nations unies. L'ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Koffi Akakpo a officiellement pris ses fonctions à New York après avoir présenté, lundi, ses lettres de créance au Secrétaire général de l'Onu, António Guterres. Cette étape consacre son entrée officielle dans ses nouvelles responsabilités auprès de l'Organisation et de ses 193 États membres.

La cérémonie de présentation des lettres de créance a été suivie d'un entretien entre le diplomate togolais et le chef de l'Onu. Les discussions ont porté sur plusieurs priorités défendues par Lomé sur la scène internationale. La consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest, le développement durable, la bonne gouvernance et le renforcement d'un multilatéralisme plus efficace figuraient notamment au cœur des échanges.

Cette prise de fonctions intervient dans un environnement international

marqué par des crises et des défis multiples. Les tensions sécuritaires dans le Sahel, la lutte contre le terrorisme, les effets du changement climatique et la

Fort de plusieurs expériences au sein de la diplomatie togolaise et du ministère des Affaires étrangères, Koffi Akakpo devra désormais défendre les intérêts et les positions

Dans un message publié après la cérémonie, la Mission permanente du Togo auprès des Nations unies a réaffirmé l'attachement de Lomé aux principes consacrés par la

par ailleurs porter plusieurs préoccupations africaines dans les débats internationaux. Parmi celles-ci figurent la prévention et la résolution des conflits, la lutte contre le terrorisme, ainsi que la participation accrue des jeunes et femmes aux processus de paix et de décision.

Avec la présentation de ses lettres de créance, Koffi Akakpo est désormais pleinement habilité à représenter officiellement le Togo auprès des Nations unies. Sa mission s'inscrit dans la volonté de Lomé de maintenir une présence active dans les discussions multilatérales et de faire entendre ses positions sur les grands enjeux internationaux.

À New York, le diplomate togolais aura ainsi la responsabilité de conjuguer défense des intérêts nationaux, coopération internationale et contribution aux efforts collectifs en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable.



Koffi Akakpo (g) et António Guterres (d)

question du financement du développement continuent de mobiliser les États et les organisations internationales. À ces dossiers s'ajoutent les discussions engagées autour de la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies.

du Togo dans les différentes instances onusiennes. Son mandat consistera également à contribuer aux négociations internationales et à renforcer la coopération entre le Togo, les Nations unies et les autres États membres.

Charte des Nations unies. Elle a également souligné l'importance accordée à la coopération internationale dans la recherche de réponses collectives aux défis contemporains. Le nouvel ambassadeur devra

Cabinet d'avocats Maître KATAKITI Afoh Gado,
Avocat au Barreau du Togo

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé à la vente aux enchères publiques le **07 septembre 2026 à 11 heures**,

Par-devant l'Etude de Maître PIYAKI Assoumanou, Notaire, sis à Lomé, Rue 328, quartier Totsi carrefour dit 2n, près carrefour Avédji Limousine, de l'immeuble objet du Titre foncier n°57 413 RT Volume 376 Folio 10 ;

À LA REQUÊTE DE

La société **IB bank Togo, Société Anonyme** avec conseil d'administration au capital de Dix-sept Milliards cinq cent millions (17.500.000.000) de francs CFA, BP : 363 Lomé-TOGO, Tél : 22 23 55 00, ayant son siège social à Lomé-TOGO, 169, Boulevard du 13 janvier, immatriculée au RCCM sous le numéro TG-LOM 1974 B 0521 – CIB : T0024K, SWIFT : BTCITGTG, représentée par son Directeur Général, demeurant et domicilié audit siège ;

Ayant pour conseil Maître **KATAKITI Afoh Gado**, Avocat au Barreau du Togo, quartier Atikoumé (FUCEC-ATIKOUME), en allant vers le campus, Rue BADJENOPE (3^{ème} Rue à droite, à 200m), 05 BP : 840 Lomé-TOGO, Tél. : 22 22 13 73, E-mail : cabinetkatakiti@gmail.com, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes ;

AGISSANT EN VERTU :

- 1- De la grosse dûment en forme exécutoire de la convention de compte courant en date du 29 mars 2017 ;
- 2- D'un commandement aux fins de saisie immobilière établi par acte de Maître Bawini-Dama KPELOU, Huissier de justice à Lomé, en date du 27 février 2026, et servi à la société PATOU L'IDEAL, Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARL U) au capital d'un million (1.000.000) francs CFA, ayant son siège social à Lomé, 13 rue MAMPO derrière la station Total Dadzie, BP : 20760 Lomé-Togo, Tél : 22.20.71.54/90.04.83.77, immatriculée au RCCM sous le numéro TOGO LOME 2006 B 1310, prise en la personne de son gérant, Sieur Patrice Ayi EKUE-HETTAH, demeurant et domicilié audit siège, ayant pour conseil Maître KPADE Koffi Elom, Avocat au Barreau du Togo, sis à Lomé, Hédzranawoé Boulevard du Haho, face à la Clinique Saint Joseph, 06 BP : 61 201-Bè, Tél : 90 11 72 81 / 22 61 27 70, E-mail : cabinetelomkade@gmail.com, et à Sieur Patrice Ayi EKUE-HETTAH, Directeur de société, Tél : 90.04.83.77, demeurant et domicilié à Lomé, caution hypothécaire ; puis publié pour valoir saisie par le Conservateur de la propriété foncière le 31 mars 2026 ;

DÉSIGNATION :

Un immeuble urbain bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 03a 02ca sis à Lomé Allao Avénou Batomé, limité au Nord par une rue dénommée de 14 mètres, au Sud par le lot n°113, à l'Est par le lot n°123 B et à l'Ouest par le lot n°122, objet du Titre foncier n°57 413 de la République Togolaise Volume 376 Folio 10 ;

Sont également comprises, toutes les aisances, dépendances et appartements dudit immeuble sans aucune réserve ni exception et notamment les immeubles par destination et toutes les nouvelles constructions et améliorations qui pourraient y être faites postérieurement ;

MISE À PRIX

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de quatre-vingt-dix millions trois cent quarante-un mille deux cent seize (90.341.216) francs CFA.

Et ce, sous réserve de toutes autres charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé par Maître KATAKITI Afoh Gado, Avocat à la Cour, en date du 08 mai 2026, lequel peut être consulté au greffe du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

Fait à Lomé, le 17 août 2026
Par Maître KATAKITI Afoh Gado,
Avocat poursuivant

Pour Maître KATAKITI Afoh
et par Substitution
Maître ZILHOUB LEMONE Yannick
Avocat

Industrialisation 5 ans après son lancement, la PIA mise sur la diversification

Lancée en juin 2021, la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) traduit l'ambition industrielle du Togo. Elle s'est construite autour d'un principe directeur : faire dialoguer des filières aussi diverses que l'agro-industrie, le textile, la logistique, la fabrication ou encore les matériaux de construction. Objectif, retenir sur le sol togolais une valeur ajoutée qui, jusqu'ici, échappait trop souvent au pays.



Plateforme industrielle d'Adétikopé

À l'origine, l'idée était simple sur le papier : réunir en un même lieu les matières premières agricoles et les capacités industrielles capables de les transformer, tout en y adjoignant les infrastructures logistiques et administratives nécessaires. 5 ans plus tard, le pari semble en voie de se concrétiser. Selon les chiffres communiqués en juin 2026, la plateforme compte désormais 25 entreprises partenaires, dont 12 déjà en activité. Plus de 350 milliards de francs CFA d'investissements cumulés y ont été injectés, générant 6 780 emplois directs, dont 6 441 occupés par des Togolais. Signe distinctif de ce modèle : jeunes et femmes représentent près de 80 % des effectifs employés sur le site. Si la PIA affiche une telle diversité d'activités, c'est avant tout parce qu'elle a fait de la transformation agricole son point d'ancrage principal. Soja, karité, noix de cajou, coton, céréales, fruits : autant de matières premières togolaises qui alimentent progressivement des chaînes de transformation tournées vers le marché intérieur, mais aussi vers l'exportation. L'ambition est de réduire la distance, souvent trop grande, entre le producteur agricole et l'industrie qui valorise sa récolte. Ce choix stratégique répond à un constat documenté par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui identifie l'agroalimentaire comme le premier secteur manufacturier togolais, avec 46 % de la valeur ajoutée et

31 % de l'emploi industriel du pays. Le problème, jusqu'ici, tenait moins à la production qu'à sa transformation : une grande partie des récoltes restait cantonnée au marché domestique, faute de capacités locales suffisantes pour les exporter sous forme transformée. Les chiffres de 2025 témoignent d'un début d'inflexion. La plateforme a exporté 90 000 tonnes de soja et 2 600 tonnes d'engrais



vers les marchés sous-régionaux. C'est la preuve, selon ses responsables, qu'un basculement s'opère : de la simple vente de matière brute vers une organisation intégrée où achat, transformation, stockage et commercialisation se coordonnent sur un même site.

Le textile, pari industriel à long terme

Autre filière stratégique du dispositif : le textile. L'ambition affichée consiste à bâtir une chaîne complète, de l'approvisionnement en coton jusqu'à la confection et l'exportation des produits finis. Un parc textile et un centre de formation aux métiers de la confection existent déjà sur le site. La deuxième phase du projet prévoit d'aller plus loin, avec une extension consacrée à la filature et à la confection, dans l'objectif de traiter davantage de coton produit localement, plutôt que de le voir partir brut vers d'autres marchés. Cette montée en gamme textile illustre une dimension souvent sous-estimée du projet : la formation professionnelle devient elle-même un rouage de l'écosystème industriel, les besoins croissants en opérateurs et techniciens spécialisés créant une demande de compétences directement corrélée aux filières du site.

La logistique, colonne vertébrale invisible

Moins visible mais tout aussi déterminante, la dimension logistique de la PIA structure

l'ensemble du dispositif. Entrepôts, espaces de stockage, parc à conteneurs, infrastructures dédiées aux transporteurs : la plateforme est reliée aux grands axes routiers et bénéficie de sa proximité avec le port autonome de Lomé. L'objectif poursuivi est d'éviter les ruptures de charge entre production, stockage, transport et exportation, souvent sources de coûts et de délais dans les économies en développement. Cette architecture logistique a par ailleurs favorisé l'implantation d'activités plus diversifiées encore : la chimie, le recyclage, la pharmacie, l'emballage, l'assemblage automobile côtoient désormais l'agroalimentaire et le textile sur le site. Une diversité qui, loin d'être dispersée, mutualise les infrastructures, les services et les compétences entre filières. Ce qui réduit l'exposition de la plateforme aux aléas propres à un secteur unique. Vers une phase 2 ambitieuse L'enjeu des prochaines années réside précisément dans la densification de ces liens entre filières. La phase 2 du projet prévoit une extension du site sur 270 hectares supplémentaires, dont 119 déjà mis à disposition. Trois unités textiles et six unités de confection y sont annoncées, avec une capacité de transformation visée de 30 000 tonnes de coton par an, pour environ 20 000 emplois directs supplémentaires à terme. L'approvisionnement énergétique accompagne cette expansion : un projet de centrale solaire doit renforcer l'alimentation électrique du site, réduisant sa dépendance aux sources conventionnelles. Pour les responsables de la plateforme, l'objectif affiché pour les prochaines années se situe entre 15 000 et 20 000 emplois supplémentaires, portés par l'arrivée de nouveaux investisseurs et le renforcement des chaînes de valeur locales. Au fond, la trajectoire de la PIA se joue moins dans le nombre de secteurs représentés que dans leur capacité à fonctionner de concert. Pour le Togo, l'enjeu consiste désormais à transformer cette concentration d'activités en véritables chaînes de valeur complètes, capables de répondre tant aux besoins du marché national qu'aux débouchés régionaux et internationaux.

Edy Alley

Togo Le déficit commercial s'établit à 291,8 milliards FCFA au 4è trimestre 2025

Le commerce extérieur togolais affiche un bilan contrasté pour le dernier trimestre de l'année 2025. Selon les données disponibles, les exportations se sont établies à 258, 43 milliards de FCFA, pour un volume de 1 018 150,4 tonnes. Face à elles, les importations ont atteint 550, 24 milliards de FCFA, pour 1 556 037,0 tonnes. Un écart qui se traduit par un solde commercial négatif de 291, 8 milliards de FCFA.



Port autonome de Lomé

Sur un an, la dynamique reste toutefois encourageante côté exportations : leur valeur a progressé de 25,8 %, et leur volume a même bondi de 52,4 %. Les importations ont elles aussi augmenté, mais dans une moindre mesure, 12,3 % en valeur et 31,2 % en quantité. Ce qui a permis de réduire légèrement le déficit commercial, en repli de 2,6 % sur un an. La tendance trimestrielle raconte cependant une autre histoire : par rapport au troisième trimestre 2025, les exportations ont certes progressé de 2,7 % en valeur, mais ont reculé de 1,4 % en volume. Un phénomène similaire touche les importations, en hausse de 6,2 % en valeur mais en baisse de 2,4 % en quantité. Résultat : le déficit commercial s'est creusé de 9,5 % sur ce seul trimestre.

Du côté des produits exportés, les phosphates naturels de calcium et assimilés confirment leur statut de premier poste à l'export togolais, avec 40, 97 milliards de FCFA pour près de 420 000 tonnes écoulées, soit 15,9 % des exportations du trimestre. Viennent ensuite les motocycles et cycles à moteur d'une cylindrée

comprise entre 50 et 250 cm³, générant 20, 09 milliards de FCFA, puis les huiles de pétrole raffinées et préparations dérivées, pour 16, 8 milliards de FCFA. À eux seuls, les dix premiers produits exportés représentent 62,4 % de la valeur totale des exportations du trimestre.

Côté importations, le paysage est différent. Les véhicules à moteur destinés au transport de personnes arrivent en tête, avec 35, 9 milliards de FCFA importés pour près de 9 925 tonnes, soit 6,5 % du total. Les motocycles et cycles à moteur, également présents côté exportations, signe d'un commerce croisé sur ce type de produit figurent en deuxième position avec 23, 8 milliards de FCFA. L'urée, utilisée notamment comme engrais agricole, complète ce podium avec 23, 4 milliards de FCFA pour plus de 30 600 tonnes importées. Les dix premiers produits importés ne représentent, quant à eux, que 33,4 % de la valeur totale des importations, signe d'une base d'approvisionnement nettement plus diversifiée que celle des exportations togolaises.

E. A

Croissance démographique

L'engagement à transformer les défis en opportunité

La croissance démographique constitue une source de richesse à la seule condition que des mesures soient prises dans le sens de son accompagnement. Et tel est l'engagement des plus hautes autorités du Togo, qui ne ménagent aucun effort pour faire de la démographie un véritable moteur de développement. Retour, à travers ce dossier, sur les stratégies engagées et les résultats engrangés.

Caractérisé par une croissance démographique forte et continue, avec un taux de croissance annuel de 2,2 %, le Togo se retrouve aujourd'hui avec une population estimée à 8,6 millions d'habitants, et à près de 9,9 millions selon les récentes projections des Nations unies. Mais en se référant au dernier Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5 2022), la population résidente officielle s'établit à 8,09 millions d'habitants. Comparés au recensement de 2010 qui estimait la population togolaise à 5,7 millions, les résultats de 2022 témoignent de la forte croissance démographique du pays.

Face à cette croissance accélérée, il urge de prendre des mesures idoines pour transformer la démographie en un véritable moteur de développement

mesures idoines. De ce qui précède, il ressort donc qu'une croissance démographique rapide impose au pays de lourds défis économiques, sociaux et environnementaux, notamment pour garantir l'accès aux services de base et aux emplois pour tous. Dans cette logique, le gouvernement s'est donc engagé à promouvoir un système scolaire plus performant et une formation professionnelle qualifiée pour transformer les jeunes en une main-d'œuvre innovante et productive.

Conscient de l'importance que revêt l'éducation, le Togo, dans son objectif de devenir un pays émergent à l'horizon 2030, ne lésine pas sur les moyens. Depuis quelques années, une attention particulière est accordée au secteur. Et les résultats obtenus en disent long sur l'engagement du gouvernement. Sur les cinq (5) dernières années, soit de 2020 à 2025, l'on note une augmentation exponentielle de la capacité d'accueil. Plus de sept mille (7000) salles de classe sont construites et réhabilitées selon les données du ministère des Enseignements primaire et secondaire. Rien que sur l'année scolaire 2022-2023, un nombre de 1035 salles de classe sont construites dans les 5 régions économiques

Mettant un accent sur la qualité des ressources humaines, le gouvernement a également recruté et formé plus de 9 000 professeurs d'école et professeurs de collège. En se positionnant pour des opportunités d'emploi durable, le gouvernement entend réduire le taux de

et en renforçant leur insertion professionnelle. C'est ainsi que la formation professionnelle se voit renforcée avec l'introduction des Instituts de formation en alternance pour le développement (IFAD) et plusieurs autres formations arrimées aux besoins du marché local.

populations vulnérables et les travailleurs du secteur informel. L'année écoulée a été marquée par un effort d'investissement dans les infrastructures sanitaires. Plusieurs formations sanitaires ont été réhabilitées, équipées ou nouvellement construites,



Photo illustrative

chômage et améliorer la qualité de vie de la population, en particulier des femmes et des jeunes.

Dans cette démarche, l'une des premières stratégies du gouvernement est de travailler à éliminer l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Ainsi, ces dernières années, plusieurs réformes ont été introduites dans le système scolaire pour adapter la

La santé publique et ses objectifs
Mettant l'accent sur la santé publique, le gouvernement entend promouvoir une population en bonne santé, car une population en bonne santé possède plus d'énergie, s'absente moins au travail et contribue davantage au développement du pays. Portés par une vision axée sur l'équité, la proximité et la qualité des soins, les efforts du gouvernement ont permis d'enregistrer des avancées dans plusieurs segments, renforçant ainsi la résilience du dispositif national et la confiance des populations.

tant en milieu urbain qu'en milieu rural, afin de rapprocher l'offre de soins des usagers. La modernisation des plateaux techniques, l'acquisition d'équipements, l'amélioration des conditions d'accueil, etc., ont contribué à rehausser la qualité des services offerts. Cette dynamique participe à la réduction des évacuations sanitaires coûteuses, au renforcement de la prise en charge locale et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Renforcer l'économie pour créer des emplois
Conscient que, pour promouvoir le développement, l'économie doit créer plus d'emplois formels pour absorber la population active et encourager l'entrepreneuriat, le gouvernement met l'accent sur l'emploi, le marché du travail et les réformes. De même, la bonne gouvernance est devenue une exigence pour créer des institutions solides et promouvoir la stabilité politique pour attirer les investissements et protéger les citoyens.

Pour promouvoir une administration



Le président du Conseil saluant la population

économique. Selon nombre d'analystes, la croissance démographique ne peut être source de richesse qu'à condition qu'elle s'accompagne de

du pays. Dans la même logique et pour améliorer le ratio enseignants-élèves, 18 300 enseignants ont été recrutés de 2020 à 2025.

formation au marché de l'emploi. Ces réformes visent à améliorer l'employabilité des jeunes en les formant à des métiers porteurs

transparente, l'une des clés de voûte d'une gouvernance performante, plusieurs initiatives sont prises au Togo. Au nombre de ces dernières, la digitalisation des services publics et l'opérationnalisation du guichet unique pour la création d'entreprises. La volonté de mieux gérer les ressources naturelles a conduit le pays à l'adhésion de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE), qui permet de renforcer les capacités de contrôle et de gouvernance financière dans le domaine.

Ainsi l'obligation est faite chaque année aux industries extractives de déclarer leurs paiements à l'État. De même, les agences gouvernementales de perception des revenus doivent déclarer les recettes perçues. Grâce à la publication régulière de ces données, le pays retrouve le chemin de la lutte contre la corruption en permettant à la population d'être au parfum de la gestion de la chose publique. Poursapart, la digitalisation de l'administration, à travers la numérisation des services publics, rend plus efficaces et accessibles les services, qui sont dorénavant plus standardisés. L'opérationnalisation du guichet unique pour la création d'entreprises simplifie les démarches, réduit la bureaucratie pour les investisseurs et favorise l'implantation des sociétés pour l'emploi de la population.

Des efforts sont aussi faits pour renforcer les capacités d'institutions clés comme la Cour des comptes, l'Inspection générale des finances (IGF) et les organismes de passation de marchés (ARMP) par la formation et l'élaboration de manuels de procédures. La modernisation du cadre juridique à travers la révision de codes comme le Code des investissements, participe à créer un environnement plus stable, transparent et simple pour les investisseurs et les entrepreneurs locaux. Grâce à ces réformes, le Togo ne cesse de confirmer la solidité de ses fondamentaux économiques et la

pertinence de ses réformes structurelles, tout en renforçant l'inclusion sociale.

Le pays arrive à diversifier ses sources de revenus, à améliorer la collecte des impôts et des taxes, à moderniser son administration financière grâce à des outils numériques innovants. L'Office togolais des recettes (OTR), fer de lance de cette dynamique, poursuit son œuvre de rationalisation et d'élargissement de l'assiette fiscale, tout en facilitant les démarches administratives anciennement considérées comme encombrantes par les contribuables. Cette démarche permet d'engranger plus de recettes pour assurer de meilleures conditions de vie aux populations. Dans cette logique, celle de mieux impacter la population, le gouvernement a fait le choix cette année 2026, à titre pilote, d'opérationnaliser la Budgétisation sensible au dividende démographique (BSDD).

Pourquoi ce choix ?

La BSDD apparaît comme l'une des orientations les plus stratégiques de ces dernières années en matière de planification du développement. Derrière cette expression se positionne une ambition : faire en sorte que la structure de la population devienne un moteur de croissance économique et de progrès social plutôt qu'une contrainte pour les finances publiques. Dans la plupart des pays, les budgets sont élaborés en fonction des besoins immédiats. Au Togo, une nouvelle approche commence à prendre forme. Le gouvernement a lancé la phase pilote de l'opérationnalisation de la BSDD, impliquant 5 ministères (Santé, Éducation nationale, Enseignement supérieur, Développement à la base et Fonction publique) ainsi que l'Assemblée nationale. Cette orientation marque une évolution importante dans la manière de concevoir les politiques publiques. Désormais, il ne s'agit plus seulement de répartir les ressources disponibles, mais de les aligner sur les

réalités démographiques afin de tirer le meilleur parti de la population actuelle et future.

Le pari est ambitieux

Le Togo est un pays où chaque année des milliers de jeunes arrivent sur le marché de l'emploi, rejoignent les



Vue partielle du grand marché de Lomé

établissements scolaires et universitaires ou sollicitent des services de santé. Cette jeunesse constitue une formidable richesse potentielle. Cependant, sans investissements adaptés, elle pourrait également devenir une source de pression sur les infrastructures publiques et sur l'économie. C'est précisément pour éviter ce scénario que la budgétisation sensible au dividende démographique prend tout son sens. Elle vise à anticiper les besoins futurs de la population en orientant les dépenses publiques vers les secteurs capables de transformer le potentiel humain en moteur de développement.

Les quatre composantes de la BSDD illustrent cette vision globale. La première concerne le capital humain. Elle repose sur la conviction qu'une population en bonne santé, bien formée et qualifiée constitue le socle de toute économie performante. Les investissements dans les écoles, les universités, les centres de santé et la formation professionnelle deviennent alors des investissements productifs pour l'avenir. La deuxième composante porte sur la gouvernance. Aucun dividende démographique ne peut

être pleinement exploité sans des institutions efficaces, transparentes et capables d'anticiper les mutations sociales. L'implication de l'Assemblée nationale dans cette phase pilote témoigne d'ailleurs de la volonté d'ancrer cette approche dans le fonctionnement même des

tandis que la fonction publique contribue à la modernisation de l'administration. Au-delà de son aspect technique, la BSDD traduit une philosophie de gouvernance centrée sur l'être humain. Elle considère la population non comme une charge

institutions publiques.

La troisième composante est économique. L'objectif est de créer les conditions permettant aux jeunes et aux femmes d'accéder à des emplois décents, de développer l'entrepreneuriat et de stimuler la productivité nationale. Une population active nombreuse ne devient un avantage que lorsqu'elle participe effectivement à la création de richesse. Enfin, la quatrième composante concerne les réseaux professionnels et sociaux. Elle vise à renforcer la cohésion sociale, la solidarité communautaire et les mécanismes d'accompagnement des populations afin que personne ne soit laissé en marge de la dynamique de développement.

Pourquoi le choix de cinq ministères ?

Le choix des ministères retenus pour la phase pilote n'est pas anodin. Chacun d'eux agit directement sur les déterminants du dividende démographique. La santé améliore le bien-être et la productivité. L'éducation nationale et l'enseignement supérieur préparent les compétences de demain. Le développement à la base favorise l'inclusion sociale

budgétaire, mais comme le principal capital du pays.

Bien entendu, le succès de cette réforme dépendra de sa mise en œuvre effective. La coordination entre les institutions, la qualité des données démographiques, le suivi des indicateurs et la disponibilité des ressources financières seront déterminants. Une bonne idée ne produit des résultats que lorsqu'elle est rigoureusement appliquée.

Relever les défis

En dépit des efforts engagés, la mise en valeur de la population comme un véritable moteur de développement du Togo reste plombée par plusieurs défis. Ces derniers sont relatifs à l'inadéquation des compétences aux besoins du marché, aux orientations techniques, au chômage et au sous-emploi. À ces difficultés s'ajoutent la disparité d'accès aux soins et les inégalités régionales qui sapent le véritable développement inclusif des populations.

Face aux défis, le gouvernement n'entend pas rester les bras croisés. Il s'engage donc à maintenir le cap des réformes et des initiatives novatrices pour relever les défis qui s'imposent.

Caleb Akponou

COPIE

SIGNIFICATION DE L'EXPEDITION DU JUGEMENT DE L'AUDIENCE
EVENTUELLE N° 0064/2026/AEA DU 31 JUILLET 2026 DU TRIBUNAL DE
GRANDE INSTANCE DE LOME

L'An Deux Mille Vingt Six (2026)

À la fin de la dix-septième nuit à 10 heures 30 minutes

A la requête de la SOCIÉTÉ INTERAFRICAINNE DE BANQUE (SIAB), Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital Social de SIX MILLIARDS SIX CENT TRENTE CINQ MILLIONS DE FRANCS (CFA 6.635.000.000), Société d'Origine Togolaise, enregistrée en 1976 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO LOMÉ-1976 B 738, ayant son siège social à Lomé, 14 Avenue Sylvanus OLYMPIO, Tél : (+228) 22-21-13-14 /Fax : (+228) 22-21-58-29, BP 4874 Lomé-Togo, agissant, pourvues et diligences de son Administrateur Provisionnaire, y demeurant et domicilié, pour lequel domicile est élu en les Etudes des Maîtres Jean Polli Kossi DOSSEY, et Ayayi François ALOGNON, tous Avocats à la Cour, demeurant et domicilié respectivement à Lomé au 14 Rue des Sabliers, 01 B.P. 472 - Tél. : (00228) 22-20-60-61 Lomé-TOGO, email : aloagnon@yahoo.com et au 133 Bd Haughoussat Baigny, BP : 61361, Tél. : (00228) 22-21-87-72 / 90-01-75-89, Lomé-Togo, E-mail : freux.aloagnon@fr, qui sont constitués et continueront d'occuper pour elle dans la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites et en application de l'article 269 de l'Acte Uniforme portant Organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution :



120

Nous, Doris Améyo KPONYO, Huitième de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié en ladite ville quartier Djidjé en face du Pirat Africain de Développement Sanitaire et Social WADSS
B.P. 81322 Tél: 22 25 13 83 LOMÉ - TOGO
Soussigné

Scénario aux données

1- La Société TOGOLAISE POUR L'INFRASTRUCTURE ET IMMOBILIER (STII) SA au capital social de DIX MILLIONS (10.000.000), dont le siège social est à Lomé, Boulevard du Mono ; BP : 30664, Tel : 92 18 16 81, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO -LOME 2006 B 0255 ; prise en la personne de son Représentant légal demeurant et domicilié audit siège, débitrice principale, où étant et parlant à : Les personnes citées ci-dessus et de numéros 92181681 du représentant légal étant inscrites dans notre procès-verbal d'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le Journal ToGo Matin conformément à l'article 53 du Code de Procédure Civile et suivant l'ordonnance N°436/2026 rendue le 19 février 2026 par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.

2-) Monsieur KPONTON Kodjo S. Ougm, instructeur, Cautlon hypothécaire de La Société TOGOLAISE POUR L'INFRASTRUCTURE ET IMMOBILIER (STII) S.A, chemeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :

*Copie de l'expédition du JUGEMENT DE L'AUDIENCE EVENTUELLE
N°0064 /2026/AEA DU 31 juillet 2026, par lequel le Tribunal de Grande Instance de
Lomé, a décidé ce qui suit :*

« PAR CES MOTIFS :

Statuant publiquement contradictoirement à l'égard de toutes les parties en matière de saisie immobilière et en premier ressort ;

En la forme :

Reçoit les requérants en leurs dires et observations déposés dans les forme et délai lévaux :

An Ford:

Déboute les requérants de toutes leurs demandes et prétentions comme mal fondées ;

Ordonne la poursuite de la procédure de l'adjudication de l'immeuble objet du titre foncier n°19375 RT ;

Fixe au 18 septembre 2026 à 17 heures la date de l'audience d'adjudication par devant le Tribunal de céans ;

Ordonne au greffier en chef la transcription du présent jugement dans le cahier des charges ;

-Condamne les requérants aux dépens » ;

De suite à même requête, J'ai huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, avisé le Cantion hypothécaire, Monsieur KPONTON Kodjo S. QUAM, et La Société TOGOLAISE POUR L'INFRASTRUCTURE ET IMMOBILIER (STI) SA, au capital social de DIX MILLIONS (10.000.000), dont le siège social est à Lomé, Boulevard du Mono, ; BP : 30664, Tel : 92 18 16 81, immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO -LOME 2006 B 0255 ; prise en la personne de son Représentant légal du droit qui leur appartient de former un recours contre le Jugement N°

0064/2026/AEA rendu le 31 Juillet 2026 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé dans les conditions définies par les articles 300 et 301 de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et Voies d'exécution (AUPSRVE)

La présente signification lui est faite en toutes fins utiles que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT**

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copie de l'expédition du jugement N°0064. /2026/AEA rendu le 31 Juillet 2026 par le Tribunal de Grande Instance de Lomé, ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de

22

-Casse de jugement N°004, 1286ATA rendue le 31/07/2018 par le Tribunal de Grande Instance de Lambé





COPIE

COMMANDEMENT AUX FINS DE SAISIE IMMOBILIERE

L'An Deux Mil Vingt Six(2026)

Et le lundi 17 Aout à 10 heures 00 minutes.

A la requête de la **BIA-Togo, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital Social de DIX MILLIARDS de FRANCS (CFA 10.000.000.000), Société de Droit Togolais, Immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO- LOME 1981 B 1156, modifié sous le numéro TO-LOM 2022 M 014, ayant son siège social à Lomé, 13, Avenue Sylvanus OLYMPIO, BP: 346, Téléphone: (228) 22 21 32 86, Fax: (228) 22 23 05 50, prise en la personne de son légal, demeurant et domicilié audit siège ;**

Assistée de **Maitre Folli Jean Kossi DOSSEY, Avocat au Barreau, demeurant et domicilié à Lomé, 14 Rue des Sabliers, B.P. 472-Tél : (00228) 22-20-60-01/Fax: (00228) 22-20-60-02 Lomé-Togo, en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;**



J'ai,

Nous, **Doris Amalya GNONO, Huissier de Justice** pris le Cour d'Appel et le Tribunal de 1ère Instance de Lomé demeurant et domicilié en ladite ville quartier Djigbé en face de l'Institut Africain de Développement Juridique et Social IADDS S.P. 81322 Tél: 22 25 18 83 LOME - TOGO Soussigné

Agissant en vertu :

-Du titre exécutoire de :

- la grosse de la convention de compte courant en date du 26 FEVRIER 2019 enregistré à l'OTR le 26 Février 2019;

Ensemble avec :

- l'avenant à la convention de crédits en compte courant du 14 JUIN 2021 enregistré à l'OTR le 25 juin 2021 ;

- l'avenant à la convention de crédits en compte courant du 10 OCTOBRE 2022 enregistré à l'OTR le 13 octobre 2022;

- l'expédition de reprise des engagements du 10 novembre 2022 ;

-De la :

- l'arrêté du compte du 31 Janvier 2024 signifié le 09 Février 2024 et de la clôture de compte du 24 Avril 2024, signifié le 07 Mai 2024;

1

Et les pièces suivantes :

- Copie du Certificat d'Inscription Hypothécaire du 05 juin 2021;

-Copie du Pourvoi aux fins de saisie immobilière en date du 17 Septembre 2025 ;

-Copies des PV de recherches infructueuses et du 12 septembre 2025 et du 4 mars 2026 ;

-Copies des ordonnances N°2752/2025 du 23 Septembre 2025 et le N° 2322 /2026 du 03 Aout 2026 rendues par le tribunal de grande instance de LOME ;

AI fait commandement à :

1-) **Société SONFRAN & ASSOCIES SARL U**, au capital de CENT MILLE (100.000) DE FRANCS CFA, ayant son siège social à Lomé, Quartier AGOE Kossigan II, Rue non dénommée, Tel 90 34 80 21/ 98 42 40 85, immatriculée au Registre du Commerce et de Crédit Mobilier sous le N° TG-LFW-01-2022B-13-00763, prise en la personne de son gérant, **Monsieur Komlan Guadédé MOKLI**, demeurant et domicilié audit siège, où étant et parlant à : **Les bureaux étant fermés, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le Journal Togo Matin conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile et suivant l'ordonnance N°2752/2025 rendue le 23 septembre 2025 par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.**

2-) **Monsieur Komlan Guadédé MOKLI**, Tiers constituant de la société SONFRAN & ASSOCIES SARL U, Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, titulaire de la CNI N° 0227-827-8064 établie à Lomé le 15/10/2018, tel 00 228 90 34 80 21, email : sonfran.associes@gmail.com, ou étant et parlant à : **N'ayant plus d'adresse connue, son numéro 90348021 étant inaccessible et ne répondant plus au mail, nous avons procédé à l'affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et à l'insertion dans le Journal Togo Matin conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile et suivant l'ordonnance N°2322/2026 rendue le 03 Aout 2026 par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé.**

D'avoir à payer à moi, Huissier mandaté à cet effet par la requérante ou à son Conseil, **Maitre Folli Jean Kossi DOSSEY, Avocat au Barreau, la somme de VINGT DEUX MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE CINQ CENT DIX FRANCS (CFA 22 979 510)** représentant le montant total de sa dette en principal, et frais, sans préjudices de tous autres droits, dus et actions et décomposée comme suit :

	DESIGNATION	MONTANT (FCFA)
1	Créance Principale	19 694 529
2	Acompte déposé en remboursement	1 799 800
3	Sous-total 1(Créance principale – Acompte)	17 894 729
	Intérêts de droit	
	07/05/2024 au 31/12/2024 ou taux de 5.03%, soit 239 jours.	589 384
	01/01/2025 au 31/07/2025 ou taux de 5.50%, soit 212 jours.	590 479
4	Sous-Total 2 : Principal de la créance + intérêts de retard	19 074 592
5	Pénalité conventionnelle (20% de Sous-total 2 conformément à l'accord de pénalité)	3 814 918
6	Coût du présent acte	90 000
7	Total : Sous-total 2+ Pénalité+ coût d'acte	22 979 510
	Acompte du février 2026	100.000
	TOTAL	22.879.510

Sous réserves de tous autres droits, dus et actions ;

Les avertissant que faute par eux de payer ladite somme dans les VINGT (20) JOURS de la signification du présent exploit, le présent commandement sera transcrit à la Conservation Foncière et vaudra à partir de sa publication, saisie réelle de l'immeuble urbain bâti dont la désignation suit :

Désignation de l'immeuble

Il s'agit d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 01a58 ca, limité au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété NYAMAKU et à l'Est par une rue non dénommée de 13,80 mètres , objet du titre foncier N° 46 745 , Vol 271, F° 12, sis à Lomé quartier Légbassito Zovadzen, appartenant à Monsieur Komlan Guadédé MOKLI, Tiers constituant de la société SONFRAN & ASSOCIES SARL U, débitrice de la BIA-Togo SA.

3

Telle au surplus que ledit immeuble existe, s'étend, se poursuit et se comporte sans aucune exception ni réserve ;

Leur déclarant en outre que l'expropriation de l'immeuble ci-dessus désigné sera poursuivie devant le Tribunal de Grande Instance de LOME sur les poursuites et diligences de **Maitre Folli Jean Kossi DOSSEY, Avocat au Barreau National du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, 14 Rue des Sabliers, B.P. 472-Tél : (00228) 22-20-60-01/Fax : (00228) 22-20-60-02 Lomé-Togo, constitué, au cabinet duquel domicile est élu par le créancier poursuivant, la BIA Togo SA, représentée par son Directeur Général, et l'avons avisé que tous actes d'opposition au commandement, offres réelles et toutes significations relatives à la saisie devront y être délaissés ;**

Et à même requête, notifié à

3-) **Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière au Togo**, demeurant et domicilié à Lomé, au Service des Domaines, où étant et parlant à :

Copie du présent commandement et lui ai rappelé de s'abstenir de toute mutation de l'immeuble dont s'agit, ou d'y inscrire tout droit réel tant que mainlevée ne sera pas donnée dudit commandement, mais, dès réception du présent exploit, est mandaté d'inscrire tous droits de ma requérante sur le titre Foncier sus-spécifié ;

ET POUR QU'ILS NE L'IGNORENT

Je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus remis copies à chacun tant des pièces susvisées dont ils ont vus la liste annexée, que du présent exploit dont le coût est de _____ FCFA ;



Europe / Chaleur étouffante

L'Afrique observe attentivement les résultats de la politique de l'Autriche

Dans un article publié le 14 août 2026 à 6 h 25 UTC+2, et mis à jour à 11 : 11, Euronews titrait : « Des millions d'Européens suffoquent sous une nouvelle vague de chaleur extrême ».

Depuis quelques années, les extrêmes climatiques ont pris d'assaut les territoires à travers la planète. L'Afrique, victime innocente de la crise climatique, vit aussi des catastrophes. À la fin du mois de juin dernier, de

tempérés ? Des températures qui allaient jusqu'à -40°C, l'on tourne aujourd'hui autour de 40°C. Pour des populations qui n'étaient pas habituées à cela, il ne faut pas s'étonner que l'on annonce des « milliers de morts ». Et la situation n'est pas prête de se stabiliser. Par exemple, actuellement, près des trois quarts de l'Angleterre (71,3%) sont touchés par

contre leurs populations, parce que c'est elles qui souffrent et meurent de vagues de chaleur depuis des semaines.

L'on attend que les pays du Sud global, notamment ceux d'Afrique, puissent jouer pleinement leur partition. Malheureusement, les engagements que l'on prend pour permettre à ces derniers de contribuer à juguler la crise, sans

qui doivent faire une prétendue transition ? De quelle transition parle-t-on ?

Il est vrai que ces discours permettent de mobiliser certains financements qui permettent à certains individus de vivre à l'abri du besoin. Mais, est-ce que les acteurs impliqués dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement en général en Afrique doivent devenir consciemment ou inconsciemment des instruments aux mains du colonialisme et de l'impérialisme ?

Ce que la société civile doit faire, c'est de veiller à ce que les projets énergétiques des pays africains se déroulent dans la transparence, et que les populations et l'environnement ne soient pas négativement impactés. L'on évoque depuis un temps, la possibilité pour les pays africains d'aller vers le nucléaire. Des acteurs de la société civile s'y opposent, évoquant les dangers. Comme si le nucléaire est le plus grand danger qui guette les Africains.

Il y a pire, et ils le savent. Là encore, les pays industrialisés ne sont pas encore prêts à fermer leurs centrales nucléaires. Pourquoi ce qui est bon chez eux doit être mauvais pour les pays en développement ? Cette attitude finira par donner raison à ceux qui pensent que l'on veut se servir de la crise climatique pour maintenir certaines parties de la planète dans le sous-développement.

Veut-on vraiment juguler la crise climatique ?

Est-ce que tous les continents, tous les pays, tous les dirigeants, et tous les peuples sont prêts à œuvrer pour juguler la crise climatique, dans l'intérêt et l'épanouissement de tous ? Dans ce cas, il faut remettre la balle à terre. En pays Ewe du Togo, il y a un adage qui dit : « Tu ne peux pas me voler lorsqu'il s'agit de se partager les tranches d'ignames ». En tout cas, si certains ont fait du changement climatique un business, comment peut-on leur en vouloir ? Si des pays parties à la CCNUCC pensent pouvoir continuer à faire tourner les autres en ronds, alors bonne chance à eux.

Mais, de grâce, que l'on arrête de crier lorsque des États africains cherchent à exploiter et à profiter pleinement des ressources de leurs sous-sol, notamment, le pétrole, le gaz, l'uranium, le charbon etc... Que leur reproche-t-on ? Récemment, les États-Unis ont fait enlever un dirigeant d'un pays souverain à cause du pétrole. Il ne revient donc pas à des Africains de combattre des projets de leurs pays, tant que cela va dans l'intérêt des populations.

Pour une énième fois, il faut que l'on martèle ceci : la lutte contre le changement climatique et la protection de l'environnement en général, doit se faire dans l'intérêt de tous les peuples.

Commentaire du journaliste Edem Dadzie



Les populations européennes souffrent énormément des vagues de chaleur qui s'intensifient ces dernières années (Image trouvée sur internet)

monstrueuses inondations ont affecté plusieurs pays, notamment en Afrique de l'Ouest. Des pays comme le Togo, le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire etc... ont eu leur lot.

L'on apprend par ailleurs qu'un puissant épisode d'El Niño s'installe en 2026 et fait craindre aux climatologues des records mondiaux de température, sur une planète aux océans déjà très chauds. Combiné au réchauffement climatique, ce phénomène risque d'amplifier les sécheresses, les pluies extrêmes et d'impacter gravement la sécurité alimentaire mondiale d'ici 2027.

Les pays africains, notamment de l'Est pourraient particulièrement être touchés. Il faut dire que sur le continent, les populations étaient déjà habituées à voir le thermomètre grimper. Ce sont les inondations et les vagues de froid extrême qui deviennent inquiétantes. Par contre que dire des pays traditionnellement connus comme étant

un état de sécheresse officiel. Cette situation grave résulte de vagues de chaleur intenses et de pluies presque absentes, un niveau de sécheresse inédit depuis l'année 1836. L'on peut donc conclure que les résultats de la politique de l'autriche que mènent les pays industrialisés depuis des décennies, leur reviennent de plein fouet à la figure. Il est clair qu'il n'y aura pas de demi-mesure tant que certains trouveront l'occasion de dribbler les autres au moment de prendre des décisions importantes et d'agir de façon collégiale et sincère.

Personne ne peut nier aujourd'hui qu'il y a une crise du climat. Mais depuis la signature de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'adoption du Protocole de Kyoto, et l'Accord de Paris, l'on observe avec amertume que ceux qui ont reconnu leur responsabilité historique dans l'avènement du phénomène cherchent à gagner du temps. Mais contre qui ? Sans doute

mettre entre parenthèses leur développement, ne sont pas entièrement respectés. Au fait, l'on assiste davantage aux belles paroles, aux promesses sans lendemains, qu'aux actes concrets.

L'industrialisation de l'Afrique n'est pas négociable

Dans les négociations climatiques, l'on demande régulièrement aux pays en développement d'Afrique d'adopter les énergies renouvelables. Mais, des Africains, non des moindres, sont convaincus que l'Afrique ne peut pas se développer avec ces types d'énergies. Même des experts de haut niveau sont d'accord avec cette thèse.

Réfléchissons y un peu : Pourquoi les pays industrialisés qui ont déjà atteint un niveau de développement acceptable peinent à faire la transition vers les énergies renouvelables, et ce sont les pays africains qui ne sont qu'au début de leur histoire énergétique



Rentrée scolaire à Lomé

Les parents entre anticipation et casse-tête financier

À l'approche de la rentrée scolaire, les parents commencent progressivement à préparer le retour de leurs enfants à l'école. Au marché d'Agoè-Assiyé, certains anticipent déjà les achats, tandis que d'autres attendent encore de réunir les moyens nécessaires. Entre fournitures scolaires, tenues et autres dépenses, chaque famille adopte sa propre stratégie pour faire face aux charges de la rentrée.

Les préparatifs commencent timidement au marché d'Agoè-Assiyé. Dans les points de vente, les fournitures scolaires sont disponibles, mais les achats ne semblent pas encore atteindre leur plein rythme. Du côté des vendeuses, les prix sont pour le moment jugés plus abordables que l'année précédente. « Cette année, les fournitures ne sont pas chères comme l'année dernière. Pour le moment, nous ne savons pas encore si les prix vont augmenter ou diminuer avant la rentrée. Mais actuellement, les prix sont moins élevés que l'année dernière », explique une vendeuse rencontrée sur place.

Toutefois, elle constate que plusieurs parents préfèrent attendre les dernières semaines avant de faire leurs achats. « Beaucoup de parents attendent les

dernières semaines avant la rentrée pour venir acheter. Ceux qui viennent déjà essaient de négocier les prix, comme d'habitude », ajoute-t-elle.

Des parents qui attendent encore

Si les fournitures sont déjà disponibles, tous les parents n'ont pas encore commencé leurs achats. Pour certains, la préparation dépend avant tout de la disponibilité des moyens financiers. C'est le cas de Tchagnao Mayi, qui explique que sa priorité actuelle concerne l'achat des tenues scolaires. « Pour le moment, j'ai envoyé de l'argent pour acheter les tenues scolaires. Mais même avec 50 000 FCFA, je ne suis pas sûre de pouvoir couvrir toutes les dépenses liées aux fournitures scolaires », témoigne-t-elle.

Son témoignage illustre les difficultés auxquelles certains parents peuvent être confrontés lorsqu'il faut faire face simultanément aux différentes dépenses liées à la rentrée.

Réutiliser pour réduire les dépenses

Pour les familles nombreuses, l'une des solutions consiste à réutiliser certains articles

de l'année précédente lorsqu'ils sont encore en bon état. Logossou Ayélé, parent de plusieurs enfants, explique avoir choisi cette stratégie pour limiter ses

tout acheter. Pour les frais de scolarité, ce n'est pas encore urgent, je pourrai les payer au cours de l'année », poursuit-elle. Pour une mère de famille,

donc d'un parent à l'autre. Certains commencent à acheter progressivement, d'autres attendent de réunir suffisamment d'argent avant de se lancer dans les achats. La réutilisation des articles encore en bon état apparaît également comme un moyen de réduire la facture.

Du côté des vendeuses, les prix pourraient évoluer dans les prochaines semaines. Si les fournitures sont actuellement considérées comme moins chères que l'année précédente, elles ne savent pas encore si cette tendance se maintiendra jusqu'à la rentrée.

Pour les parents, l'objectif reste le même : permettre aux enfants de reprendre l'école avec le nécessaire, tout en essayant de maîtriser les dépenses.

Entre anticipation, négociation et réutilisation des fournitures, la préparation de la rentrée scolaire devient ainsi, pour de nombreuses familles à Lomé, un véritable exercice d'équilibre entre les besoins des enfants et les capacités financières des parents.

**Wahabou Adjibogou
(Stagiaire)**



Une mère de famille négociant les prix d'articles scolaires chez une revendeuse

dépenses. « Cette année, je n'ai pas besoin d'acheter de nouveaux sacs à mes enfants. Ceux de l'année dernière sont encore en bon état, donc ils vont continuer à les utiliser. Cela me permet de diminuer les dépenses », confie-t-elle.

Elle n'a toutefois pas encore commencé à acheter les fournitures scolaires. « Pour le moment, je n'ai pas encore commencé à acheter les fournitures scolaires. Avec au moins 50 000 FCFA, je pense pouvoir

certaines articles occupent une place particulière dans les dépenses de rentrée, notamment les cahiers. « Pour moi, les cahiers sont très importants parmi les fournitures scolaires. Si on pouvait diminuer un peu leur prix, cela pourrait beaucoup nous avantager, parce que les cahiers sont vraiment très importants pour nos enfants », souligne-t-elle.

Entre anticipation et attente

Au marché d'Agoè-Assiyé, les stratégies diffèrent

Circulation à Lomé

Les embouteillages mettent les usagers à rude épreuve

À Lomé, les embouteillages perturbent quotidiennement les déplacements des usagers, particulièrement aux heures de pointe. Au niveau d'Agoè Échangeur, la circulation devient plus dense entre 7 h et 8 h 30 le matin et de 17 h 30 à 20 h 30 le soir. Retards, fatigue, perte de temps et dépenses supplémentaires font partie des difficultés rencontrées par les usagers.

Aux heures de pointe, l'Échangeur connaît une circulation constante et fortement amplifiée. La forte concentration des véhicules, le stationnement anarchique, certains mauvais comportements des usagers et le non-respect des feux tricolores contribuent à ralentir le trafic. Pour les usagers, ces embouteillages compliquent considérablement les déplacements. « Je trouve

les journées vraiment très compliquées. Nous sommes confrontés à un problème d'embouteillage, surtout que les Titans veulent changer de direction, ça prend assez de temps », témoigne Issoua, un conducteur de Taxi-moto.

Les conducteurs de taxis à trois roues sont également confrontés aux conséquences de cette situation. Selon Tchacla, conducteur de taxi à trois roues, les embouteillages et l'état des routes ont des répercussions sur leur activité. « Avec la situation de nos routes et les embouteillages, nous sommes obligés de faire augmenter le prix pour pouvoir rentabiliser, car souvent en faisant des allers et retours ma voiture est vide », explique-t-il.

Du côté des étudiants, les difficultés sont également présentes. Clara, étudiante à l'Université de Lomé, au Campus Nord, affirme être préoccupée par les conditions de déplacement pendant les périodes d'embouteillage. Pour certains trajets, les usagers ont recours aux taxis-motos et aux taxis à trois roues pour tenter de gagner du temps.

Des pratiques qui aggravent la situation

Outre la forte concentration des véhicules, certaines pratiques observées sur le terrain contribuent à l'encombrement des voies. Le stationnement des taxis à trois roues, communément appelé "Gnongnonvi" et des motos sur les trottoirs, notamment sur une distance d'environ 150 mètres, réduit

l'espace disponible pour la circulation.

Le nombre de passagers transportés constitue également une préoccupation. Un taxi à trois roues est prévu pour transporter trois passagers en plus du conducteur. Pour les motos, le transport doit se faire avec un passager et le port du casque est nécessaire.

Ces difficultés ont des conséquences directes sur les usagers et les conducteurs. Les longues attentes entraînent une perte de temps et d'énergie, tandis que certains conducteurs rencontrent des difficultés à trouver des clients au retour de leurs trajets.

Le respect des règles, une nécessité

Pour améliorer la circulation,

plusieurs pistes sont évoquées : le respect du code de la route, l'organisation du stationnement, le respect des feux tricolores et du nombre réglementaire de passagers. L'amélioration des routes et le développement des moyens de transport collectif figurent également parmi les solutions avancées.

À l'Échangeur comme sur d'autres axes de la capitale, la fluidité de la circulation dépend donc à la fois de l'amélioration des infrastructures et du comportement des usagers. En attendant des réponses durables, les embouteillages continuent de peser sur les déplacements quotidiens des populations.

**Prosper Pekemsi
(Stagiaire)**

#MaCarte MaLiberté

PROLONGÉE

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026

-50%

SUR LES FRAIS
DERNIÈRE
CHANCE

CAISSE 2

OUVERT

DEMANDEZ VOTRE
CARTE **OPEN** OU
CHALLENGE VIA
L'APPLICATION
MYCORIS BANK
OU EN AGENCE
INFO : 8283

La Banque Autrement

<https://coris.bank>

CORIS
BANK

INTERNATIONAL

CMJN